

DURÉE

20,00000 jours (soit 160 heures)

PRIX

5 250 € par participant

Soit 6 300 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne intervenant sur les bâtiments en phase construction ou entretien ou gestion*.

Toute personne de formation juridique ou non souhaitant s'initier au suivi de l'expertise*.

*minimum 5 ans d'expérience dans une ou plusieurs spécialités

- Candidat Expert de justice

- Gestionnaire de sinistres assurances

- Agent d'assurances

- Agent d'assurances

- Candidat expert d'assurances

- Responsable contentieux d'une entreprise de bâtiment

- Avocat non spécialisé en bâtiment

- Artisan et chef d'entreprise du bâtiment

- Artisan et chef d'entreprise du bâtiment

- Architectes : Éligible à l'obligation de formation annuelle des architectes Arrêté du 12 février 2016

​Architectes : Éligible à l'obligation de formation annuelle des architectes Arrêté du 12 février 2016

​Architectes : Éligible à l'obligation de formation annuelle des architectes Arrêté du 12 février 2016

​Architectes : Éligible à l'obligation de formation annuelle des architectes Arrêté du 12 février 2016

​Architectes : Éligible à l'obligation de formation annuelle des architectes Arrêté du 12 février 2016

​Architectes : Éligible à l'obligation de formation annuelle des architectes Arrêté du 12 février 2016

PRÉREQUIS

- Un dossier d'inscription (CV, bulletin d'inscription) doit être complété et signé.

- Un entretien individuel téléphonique.

- Un entretien individuel téléphonique.

- Un entretien individuel téléphonique.

- Pré inscription en ligne

- Minimum 5 ans d'expérience dans une ou plusieurs spécialités

- Minimum 5 ans d'expérience dans une ou plusieurs spécialités

- Minimum 5 ans d'expérience dans une ou plusieurs spécialités

- Minimum 5 ans d'expérience dans une ou plusieurs spécialités

- Minimum 5 ans d'expérience dans une ou plusieurs spécialités

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...)

et interactifs, documents...)

et interactifs, documents...)

et interactifs, documents...)

et interactifs, documents...)

et interactifs, documents...)

et interactifs, documents...)

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Identifier les différents modes d'expertise
- Comprendre l'objectif de la mission confiée
- Concevoir une méthode d'expertise appropriée en fonction des objectifs
- Organiser et conduire une réunion d'expertise
- Rechercher les origines des pathologies TCE récurrentes
- Connaître les ressources documentaires utiles aux investigations
- Identifier les acteurs concernés par l'expertise
- Effectuer un examen critique des données fournies et des actions menées
- Formuler un avis circonstancié sur la nature des pathologies et sur les responsabilités
- Concevoir le produit de l'expertise
- Déterminer les facteurs de risques de l'expertise et les conséquences pour l'expert

**PROGRAMME**

10 jours en présentiel et 10 jours en distanciel

- Les fondamentaux en droit de l'immobilier utiles à l'expert - 1 jour en présentiel
- Les fondamentaux en droit de l'urbanisme utiles à l'expert - 1 jour en présentiel
- Les fondamentaux en droit de la construction utiles à l'expert - 1 jour en présentiel
- Réception de travaux - 1 jour en distanciel*
- Assurances en construction et habitat - 2 jours en distanciel*
- Pathologie de la construction - 5 jours en distanciel*



- Les expertises d'assurance en bâtiment - 1 jour en présentiel
- Les modes d'expertise amiable en bâtiment - 1 jour en présentiel
- Principes directeurs d'un procès et des règles de procédure - 1 jour en distanciel
- L'expertise de justice civile en bâtiment - 1 jour en présentiel
- Chronologie et processus des opérations d'expertise - 1 jour en présentiel
- Réunion d'expertise - 1 jour en présentiel
- Chiffrages en expertise - 1 jour en présentiel
- Rédaction d'un rapport d'expertise - 1 jour en présentiel
- Evaluation et mise en situation professionnelles - 1 jour en distanciel

Formacodes : 22254- 22206- 22273 - 41006 - 42101 -22237-22278

*distanciel en autonomie + 2 heures de visioconférence par jour avec un formateur



VALIDATION

Formation également dispensée **en mixte (E-learning et visioconférences avec un formateur) ou à distance (E-learning)**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOP1**

Sous réserve d'assiduité en formation et de réussite aux évaluations, le stagiaire recevra :
supérieur à une attestation de fin de formation

En savoir plus...

